

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois novembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST,.

Absents excusés : Mr CAPT Bruno, Mr JACQUINET Benoît, Mme Ophélie PERARDEL, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme SONGY Catherine.

**Mme Ophélie PERARDEL a donné pouvoir à Mr Pierre-Marie GILLE,
Mme Catherine SONGY a donné pouvoir à Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL,
Mr Benoît JACQUINET a donné pouvoir à Mr Guy APPERT.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Bruno ADNET est désigné pour remplir cette fonction.

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 :

Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint présentent le rapport d'activités 2017 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter ce rapport.**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE :

Mr le Maire indique que l'école de Matougues est repassée à la semaine de 4 jours. De ce fait, les NAP ont été supprimés.

Se pose maintenant les accueils du mercredi qui sont de compétence périscolaire et donc Communauté d'Agglo.

La commune de Mourmelon accueille déjà 60 enfants depuis septembre 2018, Soudron et Sommesous également par le biais de Familles Rurales.

La communauté d'agglo a lancé une enquête auprès des parents.

Pour le financement, ce qui était versé par les communes pour les NAP serait repris pour les mercredis, participation des familles et de la communauté d'agglo.

Une réunion a lieu le 10 décembre 2018 et un compte-rendu sera présenté au conseil municipal à la prochaine réunion du 14 décembre 2018.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE :

Mme Marie-Pierre Raux précise que les effectifs des 6 classes se montent pour cette année à 136 élèves.

Quelques petits points ont été évoqués, les visiophones qui ne fonctionnent pas encore, une demande d'achat d'une imprimante laser, une demande pour un emploi d'ATSEM à plein temps dans la classe des GS/CP, actuellement une ATSEM est présente le matin seulement.

La date de la kermesse a été fixée au vendredi 28 juin 2019.

SYNDICAT DE DEMOUSTICATION :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Mr le Président du Syndicat Intercommunal de Démoustication en aval de Châlons en Champagne concernant la demande d'adhésion de la commune de Saint-Mard-les-Rouffy à compter du 1^{er} janvier 2019. Il indique que le conseil syndical a délibéré favorablement le 9 novembre 2018 et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Mard-les-Rouffy au Syndicat Intercommunal de Démoustication en aval de Châlons-en-Champagne

INFORMATION PROCEDURE D'INCORPORATION DES BIENS SANS MAITRE :

Mr le Maire informe le conseil municipal que des parcelles de terrain sont toujours au nom de la SCI les Champs Chevaliers sur le cadastre. Renseignement pris auprès des services des impôts, cette SCI n'existe plus et ne verse pas de taxe foncière depuis plus de 3 ans.

Une procédure est prévue afin d'incorporer ses biens sans maître dans le domaine privé de la commune.

Il y a lieu de recueillir dans un premier temps l'avis de la commission communale des impôts. Celle-ci sera convoquée le 6 décembre 2018.

TRAVAUX DE LA GRANDE RUE :

Mr Bruno Adnet indique que la finition des trottoirs entre la rue des Juifs et la rue du Pont de Marne est réalisée. Rabotage de la chaussée le 26 novembre 2018.

Les candélabres seront mis en place semaine 51 ou semaine 1 de 2019.

L'armoire électrique a été déplacée.

Des fuites ont été réparées rue du Moulin et Place Jean Moulin.

ALARME AU CHATEAU D'EAU :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de Mr Peres pour la mise en place d'une alarme intrusion au château d'eau.

Cette dépense s'élève à 910.80 € TTC.

TENUE DES POMPIERS :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la Sté ISS Hygiène et Prévention pour deux combinaisons anti-frelon asiatique pour un montant de 957.08 € HT.

DEPART DE MR CEDRIC LINARD :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mr Cédric LINARD au 1^{er} Mars 2019. Mr Linard souhaite créer une entreprise de service auprès des collectivités.

Mr le Maire indique que Mr Linard doit nous faire parvenir un courrier officialisant sa demande de démission.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr Eric Robin indique que les enfants qui doivent se rendre à l'arrêt de bus et qui empruntent le passage piéton à l'entrée de Matougues côté Epernay ne sont pas en sécurité, ce passage doit être plus éclairé.

Cette question a déjà été posée à la dernière réunion de conseil municipal et le problème sera évoquée avec le maître d'œuvre Mr Arrouart lors de la prochaine réunion de chantier de la Grande Rue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**